

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

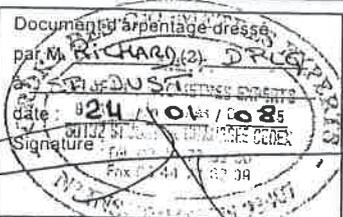
Commune : WAVIGNIES (701)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : 0H01  
 Qualité du plan : 2  
 Echelle d'origine : 1/1250  
 Echelle d'édition : 1/1250  
 Date de l'édition : 29-10-2007  
 Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2921  
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : \_\_\_\_\_  
 Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION  
 (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
 - A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau  
 - B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain  
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24.01.08 par M. A.E.T géomètre à ST-JUST  
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A ST-JUST le 24.01.08  
Mme SUEUR M. BREFORT Régis M. BREFORT Régis (Copies jointes)



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)  
 (3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant légal de l'autorité compétente, etc.)

